



Demande de bourse de collège

cerfa
n° 12539*02

Cadre réservé à l'administration

INE : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Année scolaire : | | | | |

Important : merci de remplir ce formulaire en majuscules, de cocher les cases qui concernent votre situation et ne rien inscrire dans les cases grises.

1 - Renseignements concernant les membres de la famille

L'enfant pour lequel vous demandez la bourse

Son nom : _____

Ses prénoms : _____

Sa date de naissance : | | | | | | | | | |

Sera-t-il : externe demi-pensionnaire interne

Vous-même

Vous êtes : le père OU la mère OU le représentant légal de l'enfant

Votre nom (suivi éventuellement du nom d'époux ou d'épouse) et prénom : _____

Votre adresse : _____

Code Postal : | | | | | | Commune : _____

2 - Engagement de la famille

Vous devez dater et signer la rubrique suivante (en cochant la case qui correspond à votre situation).

Je soussigné(e) le père ou la mère ou le(la) représentant(e) légal(e) de l'enfant
certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts :

Date et signature :

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (loi n°68-690 du 31 juillet 1968, article 22).
La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers nominatifs et aux libertés s'applique aux réponses données dans ce formulaire. Elle vous garantit à vous et à l'enfant pour lequel est faite la demande un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès de l'établissement ou de l'inspection académique où est envoyée la demande

Cadre réservé à l'administration

Classe fréquentée par l'élève : _____

Pièces communiquées :

Avis d'impôt sur le revenu

Relevé d'identité bancaire ou postale

Procuración (uniquement pour les élèves scolarisés dans un établissement privé)

oui non

oui non

oui non

Montant de la bourse

Décision du chef d'établissement (pour les établissements publics) euros

Proposition du chef d'établissement (pour les établissements privés) euros

Décision des services académiques (pour les établissements privés et pour le CNED) euros

académie
Créteil

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Seine-et-Marne



BOURSES NATIONALES DU SECOND DEGRÉ DE COLLÈGE

ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017

NOTE À CONSERVER PAR LES FAMILLES

Le dossier réglementaire de demande de bourse nationale (dont l'imprimé est aussi mis en ligne sur le site www.education.gouv.fr, rubrique "collège - être parent d'élève au collège - les aides financières au collège ") doit être déposé au secrétariat de l'établissement scolaire fréquenté par votre enfant, au plus tard le 30 septembre 2016

Passé ce délai, le dossier sera déclaré irrecevable.

J'attire votre attention sur la nécessité de remettre au secrétariat de l'établissement un dossier complet, rempli dans son intégralité (joindre également la copie de l'avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014 et un RIB), et de récupérer l'accusé de réception que l'établissement doit vous remettre au moment où vous déposez votre demande (le réclamer si besoin).

Vous devez conserver cet accusé. En cas de réclamation, l'original vous sera demandé par le Service Académique des Bourses.

Lors de l'instruction de votre dossier, des pièces complémentaires ou les originaux pourront vous être demandés. L'absence de retour de ces pièces, à la date fixée entraînera le rejet de votre demande de bourse.

En cas de changement d'établissement, il vous appartiendra d'informer l'établissement d'accueil que votre enfant était boursier, le cas échéant.

La circulaire n° 2015-089 du 12-06-2015 précise les modalités d'application du code de l'éducation pour les aides à la scolarité ainsi que les quelques cas où le bénéfice de la bourse est exclu (ex : élèves placés par l'aide sociale à l'enfance ; retenue pour absentéisme injustifiée et répétée, modification de situation, etc.).